



Demande en vue de l'obtention d'une autorisation pour une pension pour animaux

En vertu de l'article 6, paragraphe 2, point 6 de la *Loi du 27 juin 2018 sur la protection des animaux* toute personne exploitant une pension pour animaux doit introduire une demande écrite auprès de l'Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire.

Nom, Prénom de l'exploitant de la pension :

Adresse de l'exploitant de la pension :

.....

Tél./GSM de l'exploitant de la pension :

Email de l'exploitant de la pension :

Adresse de la pension :

.....

Espèce(s) animale(s) :



La demande d'autorisation comprend un dossier avec les informations suivantes (à joindre à la demande) :

- Plans des infrastructures et des équipements
- Description détaillée de l'activité
- Liste du personnel avec une preuve d'une formation sur les conditions de détention d'animaux
- Liste des animaux à détenir et la capacité prévue pour chaque espèce
- Description des conditions dans lesquelles les animaux sont détenus

Les inspecteurs-vétérinaires se chargent d'évaluer le bien-fondé de la demande en vérifiant si les exigences de la *Loi du 27 juin 2018 sur la protection des animaux* et du *Règlement grand-ducal du 5 décembre 2018 déterminant les conditions de détention des animaux* sont remplies.

Notice générale d'information en matière de protection des données à caractère personnel

1) Dans le cadre de l'exercice de ses missions d'intérêt public, l'Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire (ci-après l'ALVA) agissant sous l'autorité du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, recueille et utilise uniquement vos données à caractère personnel afin d'établir l'autorisation requise dans le cadre des articles 5 ou 6 de la loi du 27 juin 2018 sur la protection des animaux.

2) Je marque mon accord pour la publication de mes données à caractère personnel (autorisation ministérielle, dénomination de l'activité et adresse) sur le site internet du Ministère : <https://agriculture.public.lu/de.html>.

En cochant la case ci-dessus, l'exploitant de la pension pour animaux soumise à autorisation ministérielle, telle que définie à l'article 6, paragraphe 2 de la loi du 27 juin 2018 sur la protection des animaux, donne son consentement, que la dénomination et l'adresse de la pension sont consignées sur la liste officielle des pensions autorisées par le Ministre publiée sur le site internet du Ministère (<https://agriculture.public.lu/de.html>) à des fins de publicité. Le traitement de ces données personnelles se fonde sur le consentement qui peut être retiré à tout moment.

Pour chaque finalité décrite précédemment, la collecte et le traitement de vos données à caractère personnel sont effectués en conformité avec la réglementation applicable relative à la protection des données à caractère personnel en ce compris le RGPD (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Viticulture

Conformément à cette législation, vous bénéficiez des droits suivants :

- le droit d'accès, de rectification et, si applicable, d'effacement de ses données à caractère personnel;
- le droit de demander la limitation du traitement ou de s'opposer pour des motifs légitimes au traitement de ses données à caractère personnel;
- le droit de demander la portabilité de ses données à caractère personnel en vue de les communiquer à un autre responsable du traitement;
- le droit d'introduire une réclamation auprès de l'ALVA concernant le traitement de ses données à caractère personnel.

Pour toute demande d'information concernant le traitement de ses données à caractère personnel ou si vous souhaitez exercer ses droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ALVA, par e-mail à dpo@alva.etat.lu ou par courrier daté et signé à l'adresse suivante :

Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire
Délégué à la protection des données
7, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen

Fait à _____, le _____

Signature